

UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS (PARIS II)

Droit – économie – sciences sociales

**LA RECONNAISSANCE DES DECISIONS DE JUSTICE ETRANGERES :
UNE ETUDE COMPARATIVE DU DROIT RUSSE PAR L'ENTREMISE
DU DROIT FRANÇAIS**

Thèse pour le doctorat en droit
de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)
(loi du 26 janvier 1984 - arrêté du 7 août 2006)
présentée et soutenue publiquement

par M. Dmitri LITVINSKI

JURY

Directeur de thèse :

Monsieur Bertrand ANCEL,
Professeur à l'Université Paris 2 (Panthéon-Assas)

Membres du jury :

Mme Horatia MUIR WATT,
Professeur à l'Université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)

M. Sylvain BOLLEE,
Professeur à l'Université de Reims. Champagne-Ardenne

M. Valéry MOUSINE,
Professeur à l'Université d'Etat de Saint-Pétersbourg

M. Pascal de VAREILLES-SOMMIERES
Professeur à l'Université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)

M. Vladimir YARKOV
Professeur à l'Académie juridique d'Etat de l'Oural. Ekaterinbourg

Date de soutenance :

le 6 décembre 2007

LA RECONNAISSANCE DES DECISIONS DE JUSTICE ETRANGERES : UNE ETUDE COMPARATIVE DU DROIT RUSSE PAR L'ENTREMISE DU DROIT FRANÇAIS

RECOGNITION OF FOREIGN JUDGMENTS: A COMPARATIVE STUDY OF THE RUSSIAN LAW BY MEANS OF THE FRENCH LAW

Résumé

Après l'effondrement du système soviétique et l'alignement du nouveau droit russe sur les droits des pays de l'Europe continentale, le maintien du régime d'accueil en Russie des jugements de droit privé prononcés par les tribunaux étrangers, fondé essentiellement sur l'existence du traité entre la Russie et l'Etat d'origine, a comme résultat l'isolement de l'ordre juridique national. Tandis que les nouvelles règles de la procédure et du droit international privé sont à jour du droit comparé, un petit défaut rédactionnel dans le texte de loi constitue un obstacle encore insurmontable à la réception des jugements étrangers. La doctrine et la jurisprudence cherchent des moyens de le contourner sans modifier les textes, en gardant néanmoins l'illusion que la réciprocité en la matière de la part de l'Etat étranger, qu'il s'agisse d'une réciprocité organisée par un traité ou d'une réciprocité de fait, est en soi suffisante pour subvenir à la mise à exécution des jugements étrangers. Le renoncement formel au principe de traité international (accompagnée de l'abandon de la conception publiciste de l'*exequatur*) semble être nécessaire, d'autant plus que les autres règles du droit russe, notamment celles relatives au contrôle de la compétence indirecte et de l'ordre public se révèlent être suffisamment élaborées et cohérentes pour assurer à l'ordre juridique national un degré de protection adéquat.

Summary

After the collapse of Soviet system and the alignment of the new Russian law with the patterns of continental law, the survival of the recognition of foreign decisions in Russia, based on the existence of an international treaty, has led to the isolation of Russian law system. Even if the rules in the field of procedure and private international law are up to date with the comparative law, a little editorial deficiency keeps being an obstacle to the recognition and enforcement of foreign judgments. Legal practice and jurisprudence try to find the way to by-pass it without changing the rules, which maintains the illusion of the reciprocity, factual or stated by a treaty, which is sufficient to enforce foreign judgments. A formal renouncement to the principle of an international treaty and a giving up of the public law view of the *exequatur*, seem necessary, more especially as the other Russian rules, such as the control of indirect judicial competency and public order are sufficiently elaborated to ensure an adequate protection of national legal system.

Discipline : Droit international privé

Mots-clés : Droit international privé – Droit comparé - Droit russe – Coopération judiciaire internationale - Conflits de juridictions - Reconnaissance et exécution des jugements étrangers – *Exequatur* - Réciprocité – Souveraineté étatique - Traité international – Compétence juridictionnelle indirecte – Ordre public – Communauté des Etats Indépendants

Key words : International private law – Comparative law - Russian law – International Judicial Cooperation – Conflicts of Jurisdictions - Recognition and enforcement of foreign judgments – *Exequatur* – Reciprocity – Comity – State sovereignty - International treaty – Indirect Jurisdiction – Public policy – Commonwealth of Independent States

Centre de recherche : UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS (PARIS II) -
Droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé
12, place du Panthéon – 75231 Paris Cedex 05

SOMMAIRE

Chapitre préliminaire. La souveraineté étatique comme notion centrale en matière d'accueil des jugements étrangers

Section I. La souveraineté étatique et la circulation transfrontalière des décisions de justice

Section II. L'atténuation de l'affirmation agressive de la souveraineté étatique

PARTIE I.

L'APPROCHE DU PROBLEME DE LA RECONNAISSANCE ET DE L'EXECUTION DES DECISIONS DES TRIBUNAUX ETRANGERS EN DROIT FRANÇAIS ET EN DROIT RUSSE

CHAPITRE 1. La reconnaissance de l'effet des décisions des tribunaux étrangers en droit français

CHAPITRE 2. La reconnaissance et l'exécution des décisions des tribunaux étrangers en droit russe

PARTIE II.

LES REGIMES « FERMES » DE LA RECONNAISSANCE ET DE L'EXECUTION DES DECISIONS DES TRIBUNAUX ETRANGERS. LA RECONNAISSANCE ET L'EXECUTION SOUS CONDITION DE RECIPROCITE

CHAPITRE 1. La réciprocité organisée dans le domaine de la reconnaissance et l'exécution des décisions des tribunaux étrangers

CHAPITRE 2. La réciprocité spontanée (non-organisée) dans le domaine de la reconnaissance et l'exécution des décisions des tribunaux étrangers

PARTIE III.

LE REGIME « OUVERT » DE LA RECONNAISSANCE ET DE L'EXECUTION DES DECISIONS DES TRIBUNAUX ETRANGERS EN DROIT RUSSE (LES PREDICTIONS DE L'INTERPRETATION DES CONDITIONS DE COMPETENCE DU JUGE ETRANGER ET DE CONFORMITE A L'ORDRE PUBLIC COMME CONDITIONS DE BASE DE LA RECEPTION DES DECISIONS DE JUSTICE ETRANGERES)

CHAPITRE 1. Le contrôle de la compétence internationale du juge étranger

CHAPITRE 2. La compatibilité de la décision étrangère avec l'ordre public

Le problème de l'efficacité internationale des jugements est éternel et nombreux sont ceux qui se sont attachés à la recherche d'une solution idéale que compromet la difficulté de concilier les impératifs contradictoires tenant, d'une part, au souci de collaboration internationale et, d'autre part, à la nécessité de protéger les intérêts nationaux.

Yvon Loussouarnⁱ

Lo studio del processo è sterile astrazione se non è anche lo studio dell'uomo vivo.

Piero Calamandreiⁱⁱ

ⁱ Voir préface à : *Issad M.* Le jugement étranger devant le juge de l'*exequatur* : De la révision au contrôle. « L.G.D.J. ». Paris. 1970. P. XI.

ⁱⁱ Voir préface au : *Rapprochement du droit judiciaire de l'Union européenne.* « Dordrecht Boston ». Bruxelles. 1994. P. VII.

Table des matières

Liste des principales abréviations		p. I
Monographies en russe		p. I
Monographies en français		p. I
Autres abréviations		p. II
Traduction des titres des revues russes		p. III
Sommaire		p. V
INTRODUCTION		p. 3
<u>CHAPITRE PRELIMINAIRE. LA SOUVERAINETE ETATIQUE COMME NOTION CENTRALE EN MATIERE D'ACCUEIL DES JUGEMENTS ETRANGERS</u>		
	§ 1	p. 18
Section I. La souveraineté étatique et la circulation transfrontalière des décisions de justice	§ 2	p. 19
a. La souveraineté nationale et les effets attribués à un jugement civil	§ 3	p. 19
b. L'internationalisation de la situation	§ 6	p. 22
c. La réception de l'efficacité en dehors du territoire national	§ 9	p. 25
Section II. L'atténuation de l'affirmation agressive de la souveraineté étatique	§ 18	p. 32
a. Le caractère intermédiaire du régime de réception des jugements étrangers	§ 19	p. 33
b. Intérêts pragmatiques de l'ordre juridique national et la reconnaissance des décisions de justice étrangères	§ 22	p. 36
Conclusion du chapitre préliminaire	§ 29	p. 41
 <u>PARTIE I. L'APPROCHE DU PROBLEME DE LA RECONNAISSANCE ET DE L'EXECUTION DES DECISIONS DES TRIBUNAUX ETRANGERS EN DROIT FRANÇAIS ET EN DROIT RUSSE</u>		
	§ 30	p. 43
CHAPITRE 1. La reconnaissance de l'effet des décisions des tribunaux étrangers en droit français	§ 35	p. 47
1. Le rôle de la jurisprudence	§ 36	p. 47
2. L'évolution historique du droit français	§ 48	p. 56
3. La compétence du juge étranger	§ 66	p. 69
4. La conformité aux règles de conflit françaises	§ 74	p. 77
5. La conformité à l'ordre public	§ 83	p. 84
6. L'absence de fraude à la loi	§ 92	p. 90
7. Les procédés de reconnaissance de la régularité internationale des décisions de justice étrangères	§ 96	p. 93
Conclusion du chapitre 1	§ 103	p. 101

CHAPITRE 2. La reconnaissance et l'exécution des décisions des tribunaux étrangers en droit russe	§ 103	p. 105
1. Le rôle de la jurisprudence	§ 105	p. 105
2. Le droit de l'Empire russe	§ 120	p. 118
3. Le droit soviétique (1917–1998)	§ 133	p. 128
4. La perception du besoin des changements (1998–2002)	§ 149	p. 143
A) Une réforme législative manquée	§ 150	p. 144
B) Les propositions doctrinales	§ 160	p. 154
1) La référence à la théorie de <i>comitas gentium</i>	§ 161	p. 155
2) La référence aux mécanismes de l'entraide juridique	§ 166	p. 159
3) La référence à la théorie de séparation des pouvoirs (thèse de M. Alexandre Mouranov)	§ 171	p. 164
4) La référence aux principes généraux du droit international privé (thèse de Mme Tatiana Nechataeva)	§ 179	p. 168
C) Par la jurisprudence	§ 183	p. 171
1) Exposé des litiges		p. 173
a) L'affaire <i>Banque populaire de Moscou c. Centre de la microchirurgie ophtalmique (MNB c. Institut Fedorov)</i>	§ 186	p. 173
b) L'affaire <i>Société générale et autres c. Compagnie pétrolière Ioukos</i>	§ 199	p.180
2) Les appréciations critiques des solutions jurisprudentielles	§ 205	p. 183
a) L'application par la jurisprudence russe du principe de la réciprocité en matière d' <i>exequatur</i>	§ 206	p. 184
b) L'application par la jurisprudence russe du principe du libre accès à la justice et les principes universels en matière d' <i>exequatur</i>	§ 211	p. 185
5. L'état actuel du droit écrit russe de la reconnaissance et de l'exécution des décisions des tribunaux étrangers	§ 221	p. 190
6. L'urgence des réformes du régime actuel de la reconnaissance et de l'exécution des décisions des tribunaux étrangers		p. 212
A) L'abandon de l'exigence de réciprocité	§ 251	p. 212
B) La nécessité de renoncer à l'exigence formelle d'existence d'un traité international	§ 255	p. 216
Conclusion du chapitre 2	§ 263	p. 223
Conclusion générale de la première partie	§ 265	p. 226

PARTIE II. LES REGIMES « FERMES » DE LA RECONNAISSANCE ET DE L'EXECUTION DES DECISIONS DES TRIBUNAUX ETRANGERS. LA RECONNAISSANCE ET L'EXECUTION SOUS CONDITION DE RECIPROCITE	§ 269	p. 231
CHAPITRE 1. La réciprocité organisée dans le domaine de la reconnaissance et l'exécution des décisions des tribunaux étrangers	§ 279	p. 237
1. L'organisation internationale de la reconnaissance et de l'exécution des décisions de justice étrangères en France. Les Règles de Bruxelles	§ 280	p. 237
A) Les décisions judiciaires couvertes par le champ d'application des Règles de Bruxelles	§ 296	p. 249
1) Les décisions admises au bénéfice de circulation simplifiée	§ 297	p. 250
a) Les décisions en matière civile et commerciale	§ 298	p. 250
b) Les décisions en matière familiale	§ 303	p. 256
2) Les conditions de la normativité européenne des décisions judiciaires	§ 307	p. 258
a) Les conditions de régularité écartées	§ 312	p. 260
b) Les conditions de régularité vouées à disparaître	§ 319	p. 264
c) Les motifs de refus encore invincibles	§ 328	p. 269
B) Les régimes de l'efficacité des décisions étrangères mis en œuvre par les Règles de Bruxelles	§ 333	p. 272
1) La reconnaissance de la normativité	§ 334	p. 273
2) Les étapes d'évolution du régime de l'octroi de la force exécutoire	§ 339	p. 277
a) La procédure d'<i>exequatur</i> sur requête	§ 340	p. 278
b) L'octroi de la force exécutoire <i>de plano</i> dans l'Etat d'exécution	§ 345	p. 281
i) La constatation de la force exécutoire dans l'Etat requis avec le contrôle de la régularité différé	§ 346	p. 282
ii) La certification en tant que titre exécutoire européen dans l'Etat d'origine	§ 353	p. 286
iii) L'attribution automatique de la force exécutoire simultanément avec l'attribution dans l'Etat d'origine de la décision	§ 366	p. 295
2. L'organisation de la reconnaissance et de l'exécution des décisions de justice étrangères par les accords internationaux conclus par la Russie	§ 373	p. 301
A) Le régime « général » composé des accords sur l'entraide en matière judiciaire	§ 376	p. 305
B) Les régimes simplifiés de la mise à exécution, dans le cadre de la CEI, des décisions rendues par les juridictions commerciales en matière économique	§ 391	p. 316
1) L'Accord de Kiev de 1992	§ 392	p. 317
2) L'Accord de Moscou de 1998	§ 402	p. 327
3) L'Accord bilatéral avec la République de Bélarus de 2001	§ 408	p. 332
C) Quelques remarques générales sur le système d'accueil des jugements étrangers bâti sur le réseau des traités internationaux pratiqué par le droit russe	§ 416	p. 339
1) Les raisons particulières de s'en tenir à la dialectique conventionnelle dans les		

relations entre les Etats de la CEI	§ 417	p. 339
2) Les inconvénients majeurs de la méthodologie conventionnelle	§ 423	p. 343
a) Vulnérabilité de l'ordre juridique national	§ 424	p. 344
b) Risque des conflits entre les conventions en présence	§ 430	p. 350
Conclusion du chapitre 1	§ 438	p. 358
CHAPITRE 2. La réciprocité spontanée (non-organisée) dans le domaine de la reconnaissance et l'exécution des décisions des tribunaux étrangers	§ 444	p. 363
1. L'exigence de la réciprocité en tant que condition de la force juridique des décisions étrangères	§ 449	p. 366
A) Les sources de la condition de réciprocité	§ 450	p. 366
B) L'exigence de la réciprocité en droit comparé	§ 454	p. 369
2. L'appréciation critique de l'exigence de la réciprocité en matière de reconnaissance et d'exécution des décisions de justice étrangères	§ 468	p. 376
A) Les conséquences négatives de la réciprocité « non-organisée »	§ 469	p. 376
1) Inefficacité pratique de l'exigence de la réciprocité		p. 378
a) Inefficacité quant à la protection des intérêts étatiques	§ 472	p. 378
b) Inefficacité quant à la protection des intérêts privés	§ 478	p. 381
2) Les éventuels risques de désaccord avec la politique de la protection des droits de l'homme	§ 483	p. 383
B) Les motifs d'imposition de l'exigence formelle de réciprocité à l'étape actuelle du développement du droit russe	§ 502	p. 403
1) Caractère transitoire de l'exigence de la réciprocité en droit russe	§ 503	p. 403
2) L'interprétation possible de la réciprocité imposée par le droit russe	§ 509	p. 407
Conclusion du chapitre 2	§ 517	p. 414
Conclusion générale de la seconde partie	§ 521	p. 418
 <u>PARTIE III. LE REGIME « OUVERT » DE LA RECONNAISSANCE ET DE L'EXECUTION DES DECISIONS DES TRIBUNAUX ETRANGERS EN DROIT RUSSE (LES PREDICTIONS DE L'INTERPRETATION DES CONDITIONS DE COMPETENCE DU JUGE ETRANGER ET DE CONFORMITE A L'ORDRE PUBLIC COMME CONDITIONS DE BASE DE LA RECEPTION DES DECISIONS DE JUSTICE ETRANGERES)</u>		
	§ 524	p. 421
CHAPITRE 1. Le contrôle de la compétence internationale du juge étranger	§ 533	p. 431
1. L'exception de l'exclusivité de la compétence internationale des juridictions russes	§ 550	p. 447
A) Exclusivisme de la compétence des juridictions nationales fondé sur les dispositions de la loi relatives à la compétence internationale	§ 551	p. 448
1) Exclusivisme de la compétence en matière contentieuse	§ 552	p. 448

2) L'exclusivisme de la compétence en matière gracieuse	§ 554	p. 449
B) Exclusivisme de la compétence des juridictions nationales fondé sur l'accord des parties	§ 557	p. 451
C) Extension des règles de compétence exclusive des juridictions internes au contentieux international	§ 560	p. 453
D) Suggestions doctrinales. Exclusivisme de la compétence des juridictions nationales liée à la nature du litige	§ 566	p. 458
2. Le choix d'une méthode d'établissement de la compétence indirecte du juge étranger	§ 571	p. 460
A) Référence à la compétence juridictionnelle étrangère dans les textes de loi	§ 572	p. 460
B) Les choix des critères de reconnaissance de la compétence juridictionnelle étrangère pouvant être mis en œuvre en droit russe	§ 575	p. 463
1) Bilatéralisation des règles de compétence internationale directe	§ 577	p. 464
2) Référence au critère de « lien étroit » entre le tribunal étranger et le litige	§ 582	p. 468
3) Rôle attribué à la notion de fraude	§ 588	p. 473
Conclusion du chapitre 1	§ 595	p. 479
CHAPITRE 2. La compatibilité de la décision étrangère avec l'ordre public	§ 599	p. 481
1. L'effacement de l'ancienne conception soviétique de l'ordre public	§ 611	p. 492
A) Les années 20–60 : ordre public d'inspiration révolutionnaire et doctrinale	§ 613	p. 494
B) Les années 60–90 : affermissement des contours de l'ordre public	§ 620	p. 499
2. La perception de l'idée de l'ordre public international en droit russe d'aujourd'hui : ordre public d'expression écrite et constitutionnelle	§ 628	p. 505
A) La naissance d'une nouvelle doctrine russe de l'ordre public de droit international privé	§ 631	p. 508
1) La recherche doctrinale de la nature et des contours de l'ordre public	§ 632	p. 508
2) Une corrélation non-assurée entre l'ordre public opérationnel en matière internationale et l'ordre public interne	§ 663	p. 533
B) La mise en jeu de la réserve d'ordre public	§ 679	p. 552
1) Concrétisations doctrinales	§ 680	p. 552
a) Tempéraments de la rigueur de l'ordre public dans les relations internationales .	§ 681	p. 553
b) Manifestations concrètes de la réserve d'ordre public russe dégagées par la doctrine russe	§ 691	p. 562
2) Concrétisations jurisprudentielles	§ 695	p. 569
Conclusion du chapitre 2	§ 702	p. 576
Conclusion générale de la troisième partie	§ 706	p. 579
CONCLUSION GENERALE	§ 710	p. 583
BIBLIOGRAPHIE		p. 589
Table des matières		p. 617

ANNEXES :	p. 623
Annexe n° I. Dispositions des textes normatifs en vigueur en Fédération de Russie relatifs à la reconnaissance et à l'exécution sur son territoire des décisions rendues par les tribunaux étrangers (extraits)	p. 625
Annexe n° II. Jurisprudence choisie des juridictions russes relative à la reconnaissance et à l'exécution des décisions de justice étrangères	p. 687
I. Affaire <i>Dame Sboeva</i>	p. 687
II. Affaire <i>Banque populaire de Moscou c. Institut Fedorov (MNB c. Centre de la microchirurgie ophtalmique)</i>	p. 689
III. Affaire <i>Société Générale S.A. et autres c. Compagnie pétrolière Ioukos</i>	p. 708
Annexe n° III. Liste de traités sur entraide judiciaire signés par la Fédération de Russie prévoyant la reconnaissance et l'exécution des décisions de justice étrangères. Tableau analytique	p. 717
Annexe n° IV. Principales conventions signées par la Fédération de Russie en matière de reconnaissance et d'exécution des décisions de justice étrangères (extraits)	p. 737